



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Pierre, le 10 octobre 2014

Prise de fonction de Mme Cécile POZZO DI BORGO, nouveau préfet, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises

Cécile POZZO DI BORGO, précédemment préfet de l'Aveyron, a été nommée à la tête de l'administration supérieure des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) par décret du Président de la République en date du 18 septembre 2014.

La cérémonie de prise de fonction se déroulera au siège des TAAF, à St-Pierre de La Réunion,

lundi 13 octobre 2014 à 10h,

date de prise d'effet de sa nomination en qualité de préfet administrateur supérieur de la collectivité.

Cette cérémonie, qui se tiendra en présence des principales autorités civiles et militaires de l'île de La Réunion, sera l'occasion pour le nouveau préfet de rendre hommage aux agents morts dans les TAAF, en déposant une gerbe à leur mémoire.



Contacts presse :

Nelly Gravier : 06 92 76 14 86

Sébastien Mourot : 06 92 64 71 13

Bref Curriculum Vitae de Cécile POZZO DI BORGO



Haut fonctionnaire au parcours riche et atypique, Cécile POZZO DI BORGO est née à Paris en 1952. Elle est mariée et mère de 3 enfants.

Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite, Cécile POZZO DI BORGO a servi l'Etat à travers des missions et des affectations très variées, qui trouvent aujourd'hui complémentarité et pertinence avec cette première nomination dans l'Outre-mer français, à la tête d'une collectivité tout aussi atypique.

Fille de diplomate, habituée des capitales européennes, Cécile POZZO DI BORGO a toujours entretenu un rapport étroit avec la matière patrimoniale et le rayonnement culturel de la France.

Archiviste-paléographe diplômée de l'Ecole nationale des chartes, elle commence sa carrière en 1975 au sein du ministère des affaires étrangères, en tant que Conservateur d'archives.

Au contact des archives diplomatiques, Cécile POZZO DI BORGO affine son goût et sa sensibilité pour les autres cultures et leurs interactions avec l'action internationale de la France. Ceux-ci orienteront la suite de sa carrière.

Après plusieurs expériences successives en administration centrale ou en cabinet ministériel, en qualité de conseiller technique, elle rejoint en 1992 la représentation française à Bruxelles, où elle est nommée Premier secrétaire d'Ambassade.

En 1998, Cécile POZZO DI BORGO effectue une mobilité au ministère de l'économie, des Finances et de l'Industrie, à la tête du service chargé des affaires internationales de la direction des matières premières et des hydrocarbures.

Elle réintègre le ministère des affaires étrangères en 2000, à la direction de la communication et de l'information où elle exerce notamment les fonctions de porte-parole adjoint du ministre, avant de retrouver l'étranger en qualité d'Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire, en 2005 en République Dominicaine, puis au Pérou en 2008.

A Saint-Domingue puis à Lima, le tropisme de Cécile POZZO DI BORGO pour la chose culturelle rejoint les ambitions françaises, sous la forme d'actions à forte valeur ajoutée, telles que la restauration de sites archéologiques difficiles d'accès (pyramides Mochica, forteresse inca de Choquequirao) ou la protection de patrimoine menacé (orgues anciennes de l'église d'Andahuaylillas). Tout au long de ces affectations, elle sait établir des relations de confiance avec les autorités locales, qui favorisent le développement des investissements français dans les deux pays

En 2011, Cécile POZZO DI BORGO opte pour une nouvelle carrière dans l'administration préfectorale, où ses qualités de représentation de l'Etat trouvent un débouché naturel. Elle est d'abord nommée préfet de l'Aveyron (2011-2014), avant de prendre aujourd'hui la responsabilité de la collectivité des Terres australes et antarctiques françaises, dont elle est la 1^{ère} préfète.

Cette nomination à la tête des TAAF s'inscrit dans une évolution de carrière parfaitement logique : son sens aigu de la représentation de l'Etat, sa connaissance approfondie des arcanes internationales et diplomatiques, son goût pour l'environnement et l'action patrimoniale, sans oublier son expérience des problématiques hydrocarbures, qui affectent aujourd'hui les îles Eparses, sont autant de qualités exigées par la nouvelle mission qui lui est confiée par le Président de la République.

Les Terres australes et antarctiques françaises

Les Terres australes et antarctiques françaises ont été érigées en collectivité d'outre-mer par la loi n° 55-1052 du 6 août 1955, conformément aux dispositions de l'article 72-3 de la constitution du 4 octobre 1958.

Aux 4 districts qui la composaient originellement (archipel de Kerguelen, archipel de Crozet, îles de Saint-Paul et Amsterdam, Terre Adélie), ont été ajoutées les îles Eparses (îles de Tromelin, d'Europa, de Juan de Nova, archipel des Glorieuses, atoll de Bassas da India) qui constituent depuis 2007 le 5^{ème} district des TAAF.

La dispersion latitudinale des territoires ainsi que l'étendue de leur superficie permettent à la France d'exercer sa souveraineté sur une large partie de l'Hémisphère Sud allant de seulement 11° de latitude jusqu'à l'extrémité du Pôle Sud, de disposer d'une Zone Economique Exclusive de premier ordre (la seconde après la Polynésie) et d'offrir à la communauté scientifique, nationale et internationale, un gradient d'observation unique au monde couvrant 80% de l'hémisphère sud.

Dépourvue de populations autochtones, mais accueillant des équipes régulières (scientifiques, militaires, techniciens, météorologues..) qui se relayent sur des bases permanente, la collectivité fait l'objet d'une administration directe par l'Etat, qui nomme un préfet administrateur supérieur du territoire.

Dotées de l'autonomie administrative et financière, les TAAF sont compétentes pour émettre leurs propres timbres, lever l'impôt ou encore exercer une compétence en matière douanière.

Elles sont depuis 2006 l'organisme gestionnaire de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises, plus grande réserve de France composée de parties terrestres et maritimes des archipels de Crozet, de Saint-Paul, d'Amsterdam et de Kerguelen. Cette responsabilité récente impose aux TAAF un devoir d'exemplarité en matière de protection et de préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Le préfet administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises, dirige l'action des services de l'Etat dans le territoire et assure l'exécutif de ce dernier. Il veille aux intérêts généraux des TAAF et organise les services territoriaux. Il représente l'Etat en justice dans tous les actes de la vie civile et est responsable de la défense du territoire. Enfin, il arrête l'impôt et les tarifications douanières.